

44

Commission permanente Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. LENFANT

50029

11 - Mobilités

Cessions de parcelles à Romagné et Treffendel

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Cession gratuite au profit de la commune de Romagné (00243 - 00002)

La parcelle située à Romagné cadastrée section YM n° 29, d'une surface de 3 707 m², appartient au Département d'Ille-et-Vilaine mais constitue l'assiette foncière d'une voie communale. Il est donc naturel de céder cette parcelle à la commune de Romagné à titre gratuit, s'agissant d'un intérêt général.

Cession au profit de Monsieur TIVAULT (00340 - 00002)

Sur la Commune de Treffendel, les parcelles ci-après appartiennent au Département :

- section ZV n° 44 pour 233 m² ;
- section ZW n° 111 pour 289 m².

Elles constituent l'assiette foncière d'une voie d'accès à la propriété privée de Monsieur Jean TIVAULT, 1 Bellevue à Treffendel, et jouxtent de part et d'autres des surfaces dépendant de cette propriété.

Le Département n'en ayant aucune utilité, il est proposé de les céder à Monsieur TIVAULT, moyennant le prix de 522 euros correspondant à l'avis du Domaine sur leur valeur vénale.

Décide :

- de céder à la commune de Romagné, la parcelle située sur cette commune cadastrée section YM n° 29 pour 3 707 m² à titre gratuit ;
- de vendre à Monsieur Jean TIVAULT les parcelles situées à Treffendel cadastrée section ZV n° 44 pour 233 m² et section ZW n° 111 pour 289 m² moyennant le prix de CINQ CENT VINGT DEUX EUROS (522 euros).

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242737

Pour extrait conforme